



fr.chabad.org

De mardi soir 9 mai à mercredi soir 10 mai 2017

Le 14 Iyar est appelé Péssa'h Chéni, la seconde Pâque. A l'époque du Temple ceux qui avaient été empêchés d'apporter l'agneau pascal le 14 Nissan pour cause d'impureté ou parce qu'ils étaient éloignés de Jérusalem ce jour-là (Nomb. 9, 10), devaient venir l'offrir le 14 du 2^e mois.

A Pessa'h Chéni on ne dit pas Ta'hanoun (les prières de supplication) et on a coutume de manger de la Matsa.

Pessa'h Chéni nous enseigne que rien n'est jamais perdu, que tout peut-être recommencé. Voici, sur ce thème un extrait d'une lettre du Rabbi :

"Comme l'explique mon beau-père, le Rabbi, chef d'Israël, Pessa'h Chéni indique que rien n'est jamais définitivement perdu, que l'on peut toujours réparer. Celui qui était impur, ou bien se trouvait sur un chemin lointain, même s'il en était ainsi 'pour vous', de son plein gré, peut également réparer, s'il le désire réellement. Bien plus, les limites du temps disparaissent, en la

matière, ce qui n'est pas le cas pour le premier Pessa'h, qui dure sept jours. En effet, la Techouva peut être réalisée en un seul instant, en une seconde. Il n'y a pas non plus de limitation dans l'action, à la différence, encore une fois, du premier Pessa'h, lorsqu'il est interdit de posséder du 'Hamets. En effet, lorsque la Techouva est entière, les fautes intentionnellement commises, se transforment en bienfaits. De celui qui parvient à la Techouva, il est dit que : avant même qu'il bouge, on lui pardonnera et il sera agréé devant D.ieu, agréable et chéri devant Lui."